



Bâtiment A et B
2, rue Nicolas Joseph-Cugnot
35000 RENNES

INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RCS : Rennes 414 041 137

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principe et conventions générales » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Rennes, le 6/7/2026

Signé par :

0C44928475ED4E5...

Mireille Revault

Associé

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	15		15	15
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	99 199		99 199	45 924
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 055		5 055	9 575
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	48 693		48 693	100 281
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	152 947		152 947	155 780
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	152 962		152 962	155 795

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	12 196	12 196
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	59 655	64 155
Excédent ou déficit de l'exercice	(18 469)	(4 500)
Situation nette (sous total)	53 382	71 851
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	53 382	71 851
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 998	31 123
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	33 073	32 881
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	16 509	19 941
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	99 580	83 944
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	152 962	155 795

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	50	50
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	202 374	247 080
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		19
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	14	3
TOTAL I	202 439	247 152
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	98 563	118 323
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 650	3 596
Salaires et traitements	79 184	88 992
Charges sociales	35 764	37 761
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 498	2 493
TOTAL II	220 659	251 166
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(18 220)	(4 014)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	39	53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	39	53
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	288	539
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	288	539
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(249)	(486)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(18 469)	(4 499)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	202 478	247 205
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	220 947	251 705
EXCEDENT OU DEFICIT	(18 469)	(4 499)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE – Exercice clos au 31/12/2025

PREAMBULE

Description de l'objet social

L'Association a pour objet, sans poursuivre de but lucratif, dans tous les domaines et par tous les moyens non prohibés par la loi, la gestion de toutes les activités sociales et économiques susceptibles de présenter un intérêt actuel ou à venir pour les entreprises industrielles et connexes, tant à titre collectif qu'à titre individuel et d'une manière générale de se livrer aux activités de services répondant aux besoins des entreprises industrielles et organismes adhérents.

Ses interventions tendent directement ou indirectement à favoriser le conseil, l'assistance, la documentation, l'information, la rencontre, le développement, l'évolution, l'organisation des entreprises industrielles et connexes, et des adhérents de l'Association.

Nature et périmètre des activités réalisées

Organisée sur le territoire breton, et pour réaliser son objet, l'Industries Services Bretagne se propose :

- D'assurer des prestations « Développement Industriel » au travers d'actions : pilotage stratégique, animation de réseau, représentation et déploiement des prestations CETIM en Bretagne, et autres,
- D'assurer la publication du magazine de la métallurgie bretonne « FUSIONS » : participation et coordination du Comité de Rédaction, publicités, diffusion.

Moyens mis en œuvre

Les ressources de l'entité se composent de toutes les recettes autorisées par la loi, dans le respect de l'indépendance et de l'éthique de Industries Services Bretagne, et notamment :

- Des cotisations,
- Des produits de ses activités,

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivantes :

Locaux : l'UIMM Bretagne FORMATION est locataire et refacture une quote-part à l'entité.

Ressources humaines : l'entité a utilisé les services de 5 permanents : 1 directeur délégué, 1 chargé de mission expert [Développement Industriel], 1 chargé de mission « animations collectives Breizh Fab » et 1 Assistante de direction.

Les contrats de travail du directeur délégué et de l'assistante de direction-comptable ont fait l'objet d'un transfert de UIMM Bretagne et Industries Services Bretagne vers UIMM Bretagne FORMATION le 01/07/2024.

(Voir détail ci-après dans les annexes : engagements financiers et autres informations).

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de **l'exercice clos le 31/12/2025** dont le total est de **152 962 Euros**, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de **18 469 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période **du 01/01/2025 au 31/12/2025**.

Ces comptes annuels ont été établis **le 30/04/2026**.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

NEANT

En matière d'impôt société :

L'association Industries Services Bretagne dont l'activité non lucrative reste prépondérante, possède une branche d'activité à but lucrative soumise à l'impôt société : prestations de services, abonnements au magazine Fusions, etc...

Les moyens d'exploitation (locaux, matériels, salariés, etc.) propres aux activités lucratives et non lucratives ont été spécifiquement affectés comptablement au secteur considéré. L'association tenant une comptabilité analytique, nous nous sommes basés sur cette dernière afin de déterminer les produits et charges à fiscaliser (pour les charges communes, des clés de répartition ont été établi afin de ressortir la partie commerciale et non commerciale).

Pour la détermination du résultat imposable, une liasse fiscale a été établie en neutralisant fiscalement dans la 2033-B les charges et produits non soumis à l'impôt société.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC **2018-06** relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le règlement ANC n°2018-06 a été modifié et complété par les règlements **ANC n°2022-06 et 2023-03** relatifs à la modernisation des états financiers entraînant une mise à jour de la nomenclature des comptes.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent, avec une nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel (Reclassement des subdivisions actuelles des comptes 67 et 77 dans des comptes contribuant à la formation du résultat d'exploitation ou du résultat courant).

Le compte 79 « Transfert de charges » a été supprimé et en fonction de la situation, un nouveau compte de produits ou de charges est utilisé (par exemple : remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel => Crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel »)

Permanence des méthodes

Les méthodes comptables appliqués sont identiques à celles de l'exercice précédent, à l'exception des changements résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06.

Aucun poste n'a été touché par les reclassements liés au règlement ANC 2022-06.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	15		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	15		
TOTAL GÉNÉRAL	15		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			15	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			15	
TOTAL GÉNÉRAL			15	

Amortissements

INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :				

TOTAL GÉNÉRAL				
---------------	--	--	--	--

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
---------------	--	--	--

État des Échéances des Créances et Dettes

INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	99 199	99 199	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 785	1 785	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 271	3 271	
TOTAL de l'actif circulant :	104 254	104 254	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	104 254	104 254	
---------------	---------	---------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 998	49 998		
Personnel et comptes rattachés	6 404	6 404		
Sécurité sociale et autres organismes	8 171	8 171		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	17 813	17 813		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	685	685		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	16 509	4 288	12 221	
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	99 580	87 359	12 221	
---------------	--------	--------	--------	--

Charges à Payer

INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 266
Dettes fiscales et sociales	9 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	33 396

Produits à Recevoir

INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	

Charges et Produits Constatés d'Avance

INDUSTRIES SERVICES BRETAGNE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	12 196				12 196
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	64 155	(4 500)			59 655
Excédent ou déficit de l'exercice	(4 500)	4 500		18 469	(18 469)
Situation nette	71 851			18 469	53 382
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	71 851			18 469	53 382

ANNEXE – Exercice clos au 31/12/2025

**** COMPLEMENT D’INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT ****

Cotisations

Les cotisations encaissées en 2025 auprès des Chambres Syndicales Territoriales sont de 50 Euros.

Informations - Concours et subventions

NEANT

Contributions volontaires en nature

L’entité est à but non lucratif.

Les principales actions qu’elle mène sont réalisées par ses salariés permanents sous la direction des décisions des membres du Conseil d’Administration et du Bureau.

L’entité bénéficie de contributions volontaires en nature de ces élus. Toutefois, ces contributions n’ont pas un caractère significatif, ils ne sont donc pas comptabilisés.

**** ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS ****

Effectif

ETP [Equivalent Temps Plein]	31/12/2025	31/12/2024
Effectif moyen selon le code de la Sécurité Sociale	1,29	1,47
TOTAL	1,29	1,47